



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11/02/2020

DELIBERATION
n° CA 2020 – 35

*Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Direction des Ressources Humaines)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 11/02/2020
DELIBERATION n° CA 2020 - 35
Compte rendu des décisions prises par Mme la Présidente
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
Décembre 2019	Autres contrats, conventions, accords	919004	Convention entre UT1 Capitole et le CROUS de Toulouse pour la restauration du personnel